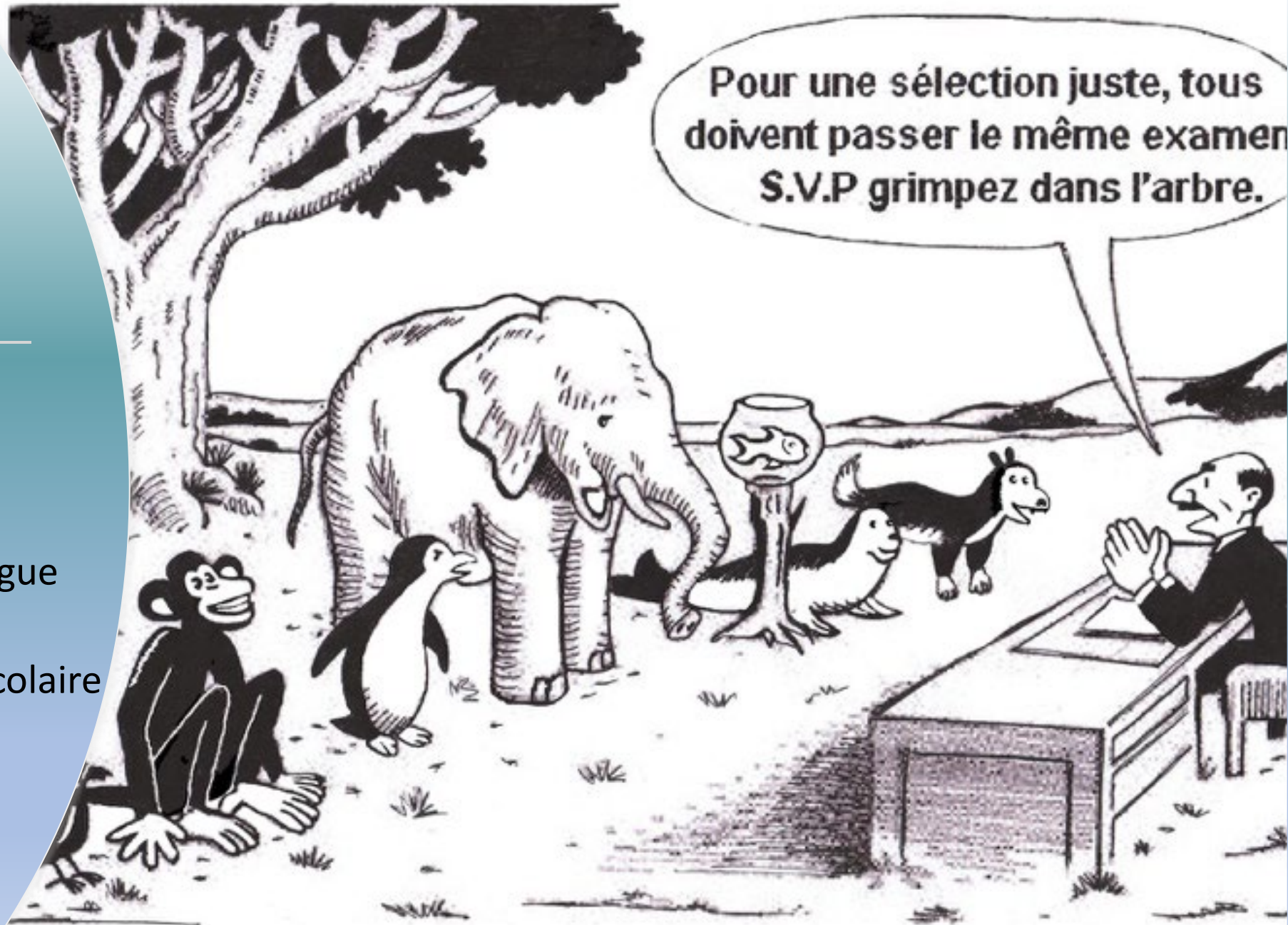


# La différenciation pédagogique

Marie Mercier, Orthopédagogue

Patricia Roy, CP adaptation scolaire



# DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

**Soutenir tous les élèves pour  
favoriser leur réussite éducative**



- [Documentation disponible sur le site du MEQ](#)

# La différenciation pédagogique...

*...vise la réussite éducative de tous les élèves.*

*«Elle s'actualise par l'entremise de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.»*

*«Elle consiste à ajuster les interventions aux capacités, aux besoins et aux champs d'intérêt diversifiés d'élèves d'âges, d'origines, d'aptitudes et de savoir-faire hétérogènes ... leur permettant de progresser de façon optimale dans le développement des compétences visées par le programme.»*

# *Trois formes de différenciation*

*reconnues et balisées par le ministère de l'Éducation*

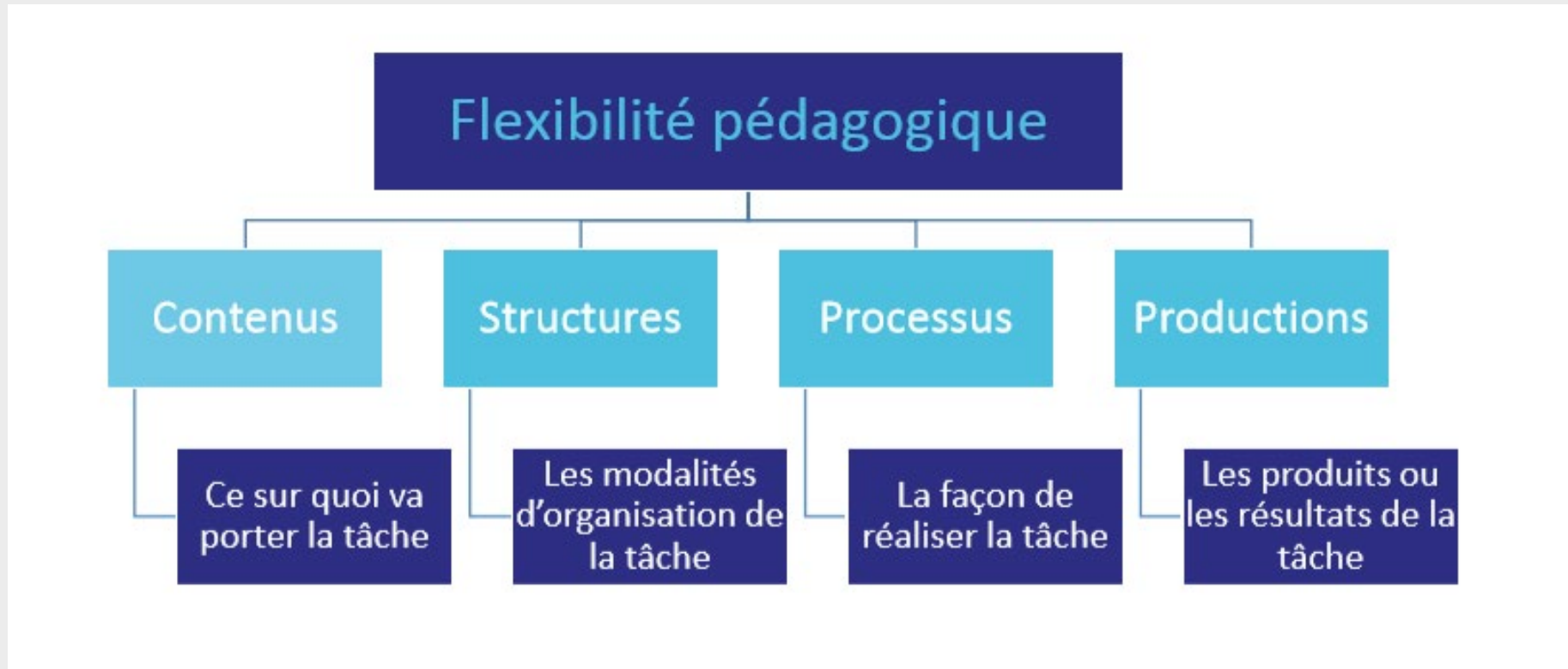
- LA FLEXIBILITÉ PÉDAGOGIQUE
- LA MESURE D'ADAPTATION
- LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE (*PFEQ*)

# La flexibilité pédagogique

- *Concerne tous les élèves*



*Permet de planifier des activités d'apprentissage, des situations d'apprentissage et d'évaluation selon différentes modalités, mais toujours **en respectant une intention pédagogique claire**.*



- *Permet d'offrir des choix qui favorisent l'ensemble des élèves.*
- *Tient compte des caractéristiques des individus et du groupe en entier.*

# La mesure d'adaptation

- *Concerne certains élèves HDAA*



# La mesure d'adaptation

- *«Nécessite une analyse en collégialité de la situation de l'élève HDAA.»*
- Ne modifie pas les attentes du programme de formation de l'école Québécoise
- *«Est un ajustement **essentiel** pour surmonter ou réduire un obstacle lors de l'apprentissage et de l'évaluation.»*
- *«L'absence de la mise en œuvre de cette mesure d'adaptation, appropriée à ses besoins, **limite le développement de ses compétences ou la démonstration de ses apprentissages.**»*
- *«Est déterminée dans le cadre de la **démarche du plan d'intervention.**»*

(MEES, 2021)



# *La mesure d'adaptation «caractère essentiel»*

---

Ce n'est pas rendre la tâche plus facile, mais bien de la rendre possible pour l'élève.

Ce qui distingue la flexibilité pédagogique de la mesure d'adaptation, **c'est le caractère essentiel de cette dernière pour l'élève.** Elle est en effet nécessaire pour qu'il **développe ses compétences** et en  **fasse la démonstration.**»



# La modification des attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)

*Concerne certains élèves pour qui les attentes du programme sont hors de portée dans une ou plusieurs matières.*



# *La modification des attentes par rapport aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise*

---

Cette forme de différenciation **est différente des deux premières**, car elle *modifie les attentes du programme*. Elle a donc une **incidence sur le parcours scolaire de l'élève**.

La modification a pour but de permettre à l'élève de **progresser au meilleur de ses capacités** au regard des apprentissages prévus au PFEQ, correspondant au niveau scolaire de son groupe-classe.

**Elle nécessite également l'appui sur des repères communs:**

- Le PFEQ
- Les progressions des apprentissages
- Les cadres d'évaluation des apprentissages

**Cette démarche s'insère dans le plan d'intervention de l'élève**  
**Les modifications doivent donc être consignées dans celui-ci et mentionnée au bulletin de l'élève.**



# En résumé

Tableau synthèse des niveaux de différenciation pédagogique					
Niveau	Définition	Impact sur l'objet d'évaluation	Niveau de difficulté	Exigences et critères d'évaluation	Fréquence et incidence sur le jugement
<b>1. Flexibilité</b>	Souplesse qui permet d'offrir des choix à l'ensemble des élèves afin qu'ils démontrent leurs compétences et poursuivent leurs apprentissages.	Les interventions <b>ne changent pas</b> l'objet d'évaluation.	Les tâches sont d'un <b>même niveau de difficulté</b> .	Les exigences et les critères d'évaluation sont <b>communs</b> à tous les élèves et s'appuient sur le programme de formation.	La flexibilité est une mesure ponctuelle qui <b>n'a pas d'incidence</b> sur le jugement.
<b>2. Adaptation</b>	<b>Aménagements essentiels</b> qui tiennent compte des caractéristiques et des préalables d'un élève afin qu'il démontre ses compétences et poursuive ses apprentissages.	Les interventions <b>ne changent pas</b> l'objet d'évaluation.	Les tâches sont d'un <b>même niveau de difficulté</b> .	Les exigences et les critères d'évaluation sont <b>communs</b> à tous les élèves et s'appuient sur le programme de formation.	Les adaptations se présentent dans plusieurs contextes. Elles <b>n'ont pas d'incidence</b> sur le jugement, mais doivent être indiquées dans le <b>plan d'intervention pour les disciplines où elles sont requises</b> .
<b>3. Modification</b>	<b>Changements essentiels</b> qui tiennent compte des caractéristiques et des préalables d'un élève afin qu'il poursuive ses apprentissages au meilleur de ses capacités.	Les interventions <b>changent</b> l'objet d'évaluation.	Les tâches présentent un <b>niveau de difficulté réduit</b> .	Les critères d'évaluation sont <b>ciblés</b> et les exigences sont <b>fixées pour l'élève dans son plan d'intervention sur la base de ses besoins particuliers</b> .	Les modifications sont mises en place de façon exceptionnelle, car elles <b>ont une incidence</b> sur le jugement et le cheminement scolaire de l'élève. Elles sont indiquées dans le <b>plan d'intervention et au bulletin de l'élève pour les disciplines où elles sont requises</b> .



Quelles sont vos questions ?